



# TAUX DE FRÉQUENCE, LTIR ET ACCIDENT MORTEL

## LE TAUX DE FRÉQUENCE

Le taux de fréquence est l'un des indicateurs utilisés pour comparer entre elles les entreprises en termes de sécurité. Il compte le nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail rapporté au million d'heures travaillées. Pour qu'il soit relativement sensible, il est indispensable de disposer d'un assez grand nombre d'heures travaillées et d'un laps de temps suffisant.

TF = nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt / heures travaillées (en million d'heures)

Le TF ne prend donc en compte ni les événements à haut potentiel de gravité, ni les accidents de trajet, ni les accidents sans arrêt ni les accidents bénins.

C'est donc un faible prédicteur de l'accident mortel, d'autant que la tentation est grande, pour les entreprises et les dirigeants qui se sentent observés et jugés sur ce critère, d'appuyer artificiellement sur le chiffre en sous-déclarant les accidents.

Suivre un TF mois par mois est donc un contresens.

Suivre un TF au niveau d'une équipe de travail est tout autant un contresens.

Enfin on doit rappeler que le TF n'est pas calculé de la même manière dans tous les pays. Les définitions nord-américaines, notamment, rapportent les accidents à 200.000 heures travaillées (au lieu de 1.000.000).

## UN INDICATEUR DIFFÉRENT : LTIR

Afin de contrecarrer partiellement le risque de sous-déclaration, notamment celui lié aux malaises sur le lieu de travail, le groupe EDF a mis en place en 2017 un indicateur différent, appelé LTIR (Lost Time Incident Rate). La différence tient à la nature des accidents pris en compte, qui doivent obligatoirement être liés à l'activité professionnelle.

Sont ainsi exclus du LTIR :

- Les malaises liés à une prise de médicaments auto-administrés sur le lieu de travail
- La participation à des événements sportifs, incentives ou autres hors d'une instruction de l'employeur
- Les accidents survenus hors temps de travail sur le site de l'employeur, en l'absence de tout risque (se tordre la cheville sur un trottoir en excellent état par temps sec par exemple).

La note de mise en place cite de nombreux exemples qui permettent de déterminer si un accident entre ou non dans le LTIR, qui par définition est inférieur au TF.

Pas plus que le TF, le LTIR n'est un prédicteur d'accident mortel.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100 % LIBRES... 100 % VOUS !**

Contact : Isabelle LE BIS

septembre 2018